

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics -Serveurs et Périphériques CUB - Maintenance des matériels et logiciels - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire de serveurs et autres matériels fonctionnant en réseau et disposant du système d'exploitation AIX ou Microsoft Windows 2003 server et SOLARIS. Ils sont situés dans les différents bâtiments de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il est nécessaire de renouveler le marché de maintenance des serveurs de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui se termine le 20 octobre 2006. En effet, datant de plus de 3 ans, les serveurs doivent être couverts par un contrat de maintenance spécifique.

Afin d'assurer la maintenance sur site de ces serveurs, de leurs périphériques ainsi que l'évolution des logiciels et des divers codes livrés avec les matériels livrés, il convient de conclure un marché à bons de commande en application de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59, du Code des Marchés Publics.

Le rythme de remplacement des machines ne peut être défini à l'avance car lié à l'acquisition dans le temps des nouveaux équipements. Tout au long ce marché, divers équipements pourront être intégrés ou supprimés dans ce marché et ainsi, bénéficier de cette maintenance. De plus, ce marché intègre des prestations d'assistance et de conseil. En conséquence, ce marché est un marché à bons de commande, en application de l'article 71.1 du Code des Marchés Publics.

Le marché est décomposé en 2 lots distincts, qui feront l'objet de 2 marchés d'une durée de 4 ans.

Lot 1 : Maintenance des serveurs de marque IBM et NEC

Le minimum est de 150 000 €.HT (soit 179 400 €.TTC), et le maximum de 450 000 €.HT (soit 538 200 €.TTC).

Lot 2 : Maintenance des serveurs de marque SUN

Le minimum est de 10 000 €.HT (soit 11 960 €.TTC), et le maximum de 40 000 €.HT (soit 47 840 €.TTC).

Pour l'ensemble du marché, le montant minimum est de 160 000 €.HT (soit 191 360 €.TTC), et le maximum de 490 000 €.HT (soit 586 040 €.TTC).

Pour les 2 lots, la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours :

- Chapitre 011 – compte 6288 – fonction 0201 – CRB 0300
- Chapitre 011 – compte 6156 – fonction 0201 – CRB 0300.

Cet ensemble de prestations, estimé à 490 000 €.HT, soit (586 040 €.TTC) nécessite une mise en concurrence au niveau européen.

Ce marché est conclu à prix unitaires.

Conformément aux articles L2112.12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation du marché est consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13ème étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à bons de commande, en application des articles 33 alinéa3, 57 à 59, 71.1 du Code des Marchés Publics,
- à signer les marchés à intervenir avec la ou les entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses et les mieux adaptées,
- à procéder en cas d'appel d'offres infructueux, et en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, à la recherche de prestataires soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1 dudit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL MERCIER

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 AVRIL 2006**

